

L  
Soulor-Aubisque

11 & 12 SEPT 2021



# TRIATHLON de BAUDREIX «SOULOR-AUBISQUE»

Aquathlons  
Triathlons XS - S - L  
Duathlon L



La Tribu 64

TRIATHLON DE BAUDREIX

## REGLEMENT

Le présent document précise la réglementation générale et sportive pour le Triathlon de Baudreix du 11 et 12 Septembre 2021.

La Tribu 64



# Règlement du Triathlon de Baudreix.

## Règles générales

Article 1 : Introduction

Article 2 : Assurance

Article 3 : Droit à l'image

Article 4 : Inscriptions

Article 5 : Annulation du fait du participant

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

Article 7 : Eco-responsabilité

Article 8 : Covid-19 : Recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives

## Règles sportives :

Article 9 : Les épreuves

Article 10 : Les briefings

Article 11 : Identification des concurrents

Article 12 : Sécurité des épreuves

Article 13 : Règles spécifiques pour la partie natation

Article 14 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme

Article 15 : Règles spécifiques pour la partie course à pied

Article 16 : Règle spécifique pour le Triathlon et Duathlon L Soulor-Aubisque

Article 17 : Conduite des athlètes

Article 18 : Les pénalités

Article 19 : Classement, récompenses et remise des prix

## Règles générales

### **Article 1 : Introduction**

Le Triathlon de Baudreix est soumis au règlement de la Fédération de Triathlon consultable sur

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Tout concurrent prenant le départ sur les épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement ainsi que la réglementation de la FFTRI, les accepter et s'engage à les respecter.

### **Article 2 : Assurance**

Les épreuves sont assurées par :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance auprès d'une assurance privée.
- Individuelle accident : une assurance a été souscrite pour tous les participants.

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage/corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, à l'exception d'accident ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien / matériels / équipements personnels avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

### **Article 3 : Droit à l'image**

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et des images enregistrées durant la manifestation et ce, pour une durée indéfinie sur tous les supports promotionnels de l'épreuve, y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier.

### **Article 4 : Inscriptions**

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font sur le site Pyrénées chrono ou en suivant le lien suivant :

<https://pyreneeschrono.fr/>

Le concurrent doit impérativement fournir, le jour de la compétition :

1. Une photocopie de sa licence compétition FFTRI 2021 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)

2. Pour les non-licenciés et les licenciés Loisirs, un Pass compétition (licence à la journée) devra être souscrit par les triathlètes lors de l'inscription. Pour ce faire, ils devront s'acquitter du paiement sur le site de la FFTRI via un lien lors de son inscription sur le site <https://pyreneeschrono.fr/> et fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition** datant de moins d'un an pour les non licenciés.

Le dossard ne sera remis que sur présentation d'une pièce d'identité. Dans le cas contraire, le dossard ne vous sera pas remis.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

**Il n'y aura pas d'inscription possible sur place.**

→ Clôture des inscriptions : **le dimanche 5 septembre 2021 à minuit.**

Grille de tarifs :

Les participants non licenciés doivent prendre un Pass compétition obligatoire dont le prix varie en fonction de l'épreuve :

- Pass compétition Aquathlon enfants : 2€ par enfant
- Pass compétition Triathlon XS : 2€ par athlète
- Pass compétition Triathlon S : 5€ par athlète
- Pass compétition Triathlon L et Duathlon L relais : 20€ par athlète
- Pass compétition Triathlon L et Duathlon L individuel et duo : 40€ par athlète

Courses	Tarif licencié compétition	Majoration	Application de la majoration
Aquathlon 6-9ans	5€	Non	
Aquathlon 8-11ans	5€	Non	
Triathlon XS	15€	Non	
Triathlon S	25€	5€	Au 01/05/21
Duathlon L individuel	100€	20€	Au 01/05/21
Duathlon L duo	180€/Duo	20€/Equipe	Au 01/05/21
Duathlon L relais	120€ / Equipe	20€/Equipe	Au 01/05/21
Triathlon L individuel	100€	20€	Au 01/05/21
Triathlon L duo	180€/Duo	20€/Equipe	Au 01/05/21
Triathlon L relais	120€ / Equipe	20€/Equipe	Au 01/05/21

**Article 5 : Annulation du fait du participant**

Les annulations seront possibles jusqu'au **dimanche 29 août 2021 minuit.**

Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription hors remboursement des frais de gestion.

**Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur**

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivées par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risques d'intempéries ou intempéries avérées, les frais d'inscription seront remboursés hors remboursement des frais de gestion.

## Article 7. Eco-responsabilité

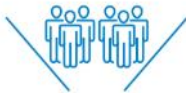
L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, ...) de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sera sanctionné. Si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune soit un « stop & go », si l'athlète ne peut pas ou ne veut pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge ou la disqualification.

## Article 8. Covid-19 : Recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives

La Fédération Française de Triathlon a établi un guide des recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre d'une manifestation sportive. De ce fait, les mesures temporaires et nécessaires à une bonne reprise des compétitions garantissent à tous les acteurs une bonne sécurité sanitaire.

### 1 ACCUEIL DES SPECTATEURS

Les décisions gouvernementales autorisent l'accueil de spectateurs sans qu'il soit nécessaire de les canaliser et les sectoriser dans des espaces dédiés spécifiquement à leur accueil. La distanciation physique n'est plus une préconisation obligatoire.



### 2 INSCRIPTIONS AUX COURSES & RETRAIT DES DOSSARDS

#### Inscriptions

Dans la mesure du possible, les inscriptions aux épreuves doivent être effectuées au préalable en utilisant un système d'inscription en ligne.

#### Retrait des dossards

Seuls les éléments essentiels à la compétition doivent être inclus dans le pack de course, tels que le dossard, la puce, le sticker vélo, le bonnet de bain, etc, le tout remis dans une enveloppe ou un sac fermé.



Les mesures d'accueil sur ce poste doivent être identiques aux mesures d'accueil définies pour les commerces au moment du déroulement de l'événement.

### 3 AIRE DE TRANSITION

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Le positionnement des concurrents sur les supports vélos se déroulera normalement.



### 4 NATATION

#### Eau libre

Les départs pourront s'effectuer sous le format "Mass Start".

#### Piscine

Les départs pourront s'effectuer sous le format "Mass Start".



### 5 CYCLISME

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Les épreuves utilisant le format "parcours cycliste avec Abri Aspiration" sont autorisées à se dérouler sans restriction.



### 6 COURSE À PIED

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Les athlètes peuvent courir groupés et s'échanger leurs matériels de course.



### 7 RAVITAILLEMENT

Durant toute la durée de cette crise sanitaire, la F.F.TRI. préconise des conditionnements individuels de type barres de céréales ou gels... des fruits non épluchés type bananes ou oranges... permettant aux coureurs d'enlever la peau par eux-même. Pour les boissons, il est préconisé de les fournir en petites bouteilles individuelles ou par l'intermédiaire de gobelets jetables remplis par un volontaire portant des protections adéquates. Les concurrents ne sont pas autorisés à se servir par eux-même.

#### Ravitaillement intermédiaire

L'organisateur pourra, compte tenu des distances de course ou de la température extérieure, organiser des postes de ravitaillements complémentaires. Les volontaires assurant cette fonction devront respecter les mesures de protection en vigueur au moment de la course.

#### Ravitaillement Final

Chaque concurrent recevra un set de ravitaillement complet dans un sac individuel fermé et ne sera pas autorisé à le consommer sur place.



### 8 ZONE D'ARRIVÉE

Les rubans d'arrivée ne doivent pas être utilisés.

Demandez aux concurrents de retirer eux-mêmes leurs puces de chronométrage et de les placer dans des réceptacles, pour éviter que les volontaires n'aient à effectuer cette tâche.

Il ne faut pas permettre aux concurrents de s'allonger ou de s'asseoir dans la zone d'arrivée (sauf en cas de problème médical).

Seuls les photographes et les caméramans sont autorisés dans cette zone, dans la limite de la capacité d'accueil de la zone. Les journalistes ne sont pas autorisés dans cette zone. Il conviendra ainsi de définir clairement les accréditations, et un contrôle d'accès pour chaque zone qui le nécessite.



### 9 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Au regard des directives gouvernementales, il est nécessaire de privilégier la qualité à la quantité, en attribuant qu'un seul lot (coupe, médaille, bouquet, cadeau...) par concurrent, permettant ainsi de valoriser les podiums.

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Les règles de port des EPI ne s'appliquent plus.



## Règles sportives :

### Article 9. Les épreuves

Le Triathlon de Baudreix comporte 11 épreuves :

Courses	Catégories
Aquathlon 6-9 ans	De Mini-Poussin (2014-2015) à Poussin (2012-2013)
Aquathlon 8-11 ans	De Poussin (2012-2013) à Pupille (2010-2011)
Triathlon XS homme	De Benjamin (2008-2009) à Vétéran (avant 1981)
Triathlon XS femme : La Tri'Belle	De Benjamin (2008-2009) à Vétéran (avant 1981)
Triathlon S	De Cadet (2004-2005) à Vétéran (avant 1981)
Duathlon L individuel	De Junior (2002-2003) à Vétéran (avant 1981)
Duathlon L duo	De Junior (2002-2003) à Vétéran (avant 1981)
Duathlon L relais	De Junior (2002-2003) (cadet pour la natation) à Vétéran (avant 1981)
Triathlon L individuel	De Junior (2002-2003) à Vétéran (avant 1981)
Triathlon L duo	De Junior (2002-2003) à Vétéran (avant 1981)
Triathlon L relais	De Junior (2002-2003) (cadet pour la natation) à Vétéran (avant 1981)

Les distances et parcours précis seront communiqués sur le site :

<http://triathlon.latribu64.fr/fr/courses>

### Article 10 : les briefings

Des briefings seront organisés par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leur venue sur le Triathlon de Baudreix et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leur disposition.

### Article 11 : Identification des concurrents

Pour les formats Triathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce à positionner autour de la cheville (Attention toute puce manquante sera facturée 1€50).
- 1 dossard pour la course à pied et le cyclisme.  
Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ».

*Nota : Si le concurrent n'a pas de ceinture porte-dossard, l'organisateur mettra à disposition, sous forme de prêt contre caution pour un prix de 5€, une ceinture porte-dossard. Cette somme sera restituée lors de la remise du porte dossard ou conservée le cas échéant.*

- 1 bonnet de bain.
- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels.

Pour les formats Aquathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 bonnet de bain
- 1 dossard
- 1 puce à positionner autour de la cheville (Attention toute puce manquante sera facturée 1€50).

Pour les formats Duathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce à positionner autour de la cheville (Attention toute puce manquante sera facturée 1€50).
- 1 dossard pour les courses à pied et le cyclisme.  
Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ».

*Nota : Si le concurrent n'a pas de ceinture porte-dossard, l'organisateur mettra à disposition, sous forme de prêt contre caution pour un prix de 5€, une ceinture porte-dossard. Cette somme sera restituée lors de la remise du porte dossard ou conservée le cas échéant.*

- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels.

### **Article 12 : Sécurité des épreuves**

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Si un participant est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre participant devant alors prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

### **Article 13 : Règles spécifiques pour la partie natation**

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Au mois de septembre, la température de l'eau à Baudreix est généralement entre 19 à 21 degrés.

Les athlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate.

En cas de mauvais temps, la décision de prendre le départ de la natation sera prise ¼ d'heure avant le départ. Le départ pourra être décalé de 2 x 30mn avant annulation de la natation. Si l'épreuve de natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, etc.), la course pourra se disputer sur l'épreuve de vélo et de course à pied. Le tracé de vélo et de course à pied ne sera pas modifié.

Le port du bonnet de bain de l'organisation, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire.

Les aides à la flottaison (tuba, etc.) et à la propulsion (palmes, plaquettes, ...) sont interdites.

#### **Article 14 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme**

Pour toutes les épreuves, la route n'est pas fermée à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Pour toutes les épreuves le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton noir.

De ce fait, la distance minimale entre les vélos est de 7m, se mesurant entre la roue arrière du vélo et la roue avant du vélo qui suit.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTri. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

#### **Article 15 : Règles spécifiques pour la partie course à pied**

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible. Si les participants souhaitent le porter via une ceinture, celle-ci doit être attachée à hauteur de taille par **trois points minimums**.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la trifonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

#### **Article 16 : Règle spécifique pour le Triathlon et Duathlon L Soulor-Aubisque**

Une barrière horaire sur le Triathlon et Duathlon L individuel, duo et relais sera appliquée.

Les athlètes auront **6h30** à compter de l'heure du départ pour faire :

- la natation + vélo sur le Triathlon
- la course à pied 1 + vélo sur le Duathlon

L'horaire de disqualification sera donc de **15h30** pour les formats individuels et 15h40 pour les formats duo et relais ; après cet horaire, les athlètes ne seront pas autorisés à prendre le départ de la dernière course à pied.

#### **Article 17 : Conduite des athlètes**

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation
- Participer à l'épreuve en toute sportivité
- Être responsables de leur sécurité et de celle des autres athlètes
- Suivre les indications des officiels
- Suivre les consignes de course
- Informer les officiels en cas d'abandon



- Respecter les temps d’installation dans les structures (parc à vélos,...) et de briefing mis en place par l’organisation
- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l’organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l’environnement
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- Se conformer aux règles relatives au dopage.

**En cas de non-respect de ces conduites, l’organisation se réserve le droit de déclasser ou de disqualifier un participant.**

**Article 18 : Les pénalités**

Les procédures d’intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l’épreuve, dès le retrait du dossard jusqu’à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d’une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné pour : demande de remise en conformité par carton jaune, pour pénalité par un carton noir, pour disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d’avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l’épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

**Cas particulier lié à la crise sanitaire du Covid -19**

Dans le cadre du protocole sanitaire pour la reprise des manifestations sportives, la FFTRI recommande de ne pas mettre en place de zone de pénalité.

Le temps de pénalité sera donc ajouté sur le temps final du triathlète.

Temps de pénalité /courses :

Courses	Temps de pénalité (carton bleu)
Aquathlon 6-9ans	/
Aquathlon 8-11ans	/
Triathlon XS	1 mn
Triathlon S	1 mn
Duathlon et Triathlon L Individuel	5 mn
Duathlon et Triathlon L duo	5 mn
Duathlon et Triathlon L relais	5 mn

**Article 19 : Classement, récompenses et remise des prix**

Les classements seront disponibles sur internet après la course.

Le listing des prix remis est laissé libre à l’organisateur, de manière indépendante aux catégories d’âge de la FFTRI. La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l’obtention de son trophée s’il est absent.